



PÉRISCOLAIRES



MAJ : JUILLET 2024

Chers parents,

J'ai le plaisir de vous adresser la nouvelle édition du guide de la rentrée scolaire pour cette année 2024-2025.

Dans ce guide, vous trouverez toutes les informations pratiques pour organiser la semaine de votre enfant en toute sérénité ainsi que les coordonnées des différents acteurs à contacter pour vos échanges avec les équipes éducatives et les services municipaux.

Les inscriptions de vos enfants aux services périscolaires se font sur le « **Portail Famille** » directement en ligne sur le site de la mairie de St-Prest www.ville-saintprest.fr via l'accès direct dédié. ***Vous devez impérativement utiliser le moteur de recherche GOOGLE CHROME*** avant de vous connecter au site et ainsi bénéficier de l'ensemble des fonctionnalités de la plateforme.

Cette plateforme est destinée à simplifier la vie des familles. Elle vous permettra d'accéder aux informations utiles et de procéder à l'inscription de votre (vos) enfant(s) aux services périscolaires.

- **Restauration scolaire (inscriptions, paiements, menus...),**
- **Etudes du soir,**
- **Accueil périscolaire du matin et du soir (PEP28),**
- **Transport scolaire (Filibus),**
- **informations utiles et alertes.**

Pour l'accueil de loisirs du mercredi et du mois de juillet organisé au sein de nos écoles, les PEP28 ont également mis en place leur propre « Portail Famille » afin de faciliter les inscriptions de vos enfants : <https://www.lespep28.org/accueil-de-loisirs/> (contacter le secrétariat des PEP28 pour avoir votre code d'accès).

Nous vous rappelons que l'inscription est limitée en fonction de la capacité d'accueil de la structure et est réservée en priorité aux enfants domiciliés à Saint-Prest. L'inscription est obligatoire et ne pourra être prise en compte que lorsque les parents auront transmis le dossier complet de leur enfant. Celui-ci peut être déposé dans l'un des accueils périscolaires, au siège des PEP 28, ou directement sur leur plateforme.

L'éducation a toujours été une priorité portée par vos élus se concrétisant par un engagement financier et humain constant garantissant le meilleur environnement de travail, d'accueil et d'épanouissement pour vos enfants.

Monsieur le Maire, l'ensemble de l'équipe municipale et moi-même souhaitons à tous nos écoliers une excellente rentrée 2024.

Serge DANE,
1er adjoint au Maire, délégué « Education, Enfance, Jeunesse »



ÇA SUFFIT LE
GACHIS
J'AGIS !



CHARTRES
MÉTROPOLE

RESTAURANT SCOLAIRE - ANNEE 2024/2025

CONTACT :

Renseignements et inscription :

Responsable du service périscolaire ☎ **07 86 36 09 86**

ou par mail cantine@ville-saintprest.fr

FONCTIONNEMENT :

Le service cantine fonctionne de la façon suivante :

■ Ecole maternelle La Calypso : services aux enfants à 11 h 30 et à 12 h 30,

■ Ecole élémentaire J.Y. Cousteau : services aux enfants à 11 h 30 et à 12 h 30,

Les repas sont préparés par la cuisine centrale de Chartres métropole. Chaque jour, les menus sont élaborés avec une diététicienne selon les recommandations du Plan National Nutrition Santé (PNNS) et du Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition (GEMRCN). Dans le cadre de l'application de la loi EGALIM, article 24 - Art. L. 230-5-4 et Art. L230 -5-6 du CRPM, la Restauration Collective de Chartres métropole propose un menu spécifique « Veggie » et un repas végétarien par semaine pour les scolaires.

Pour consulter les menus, utilisez l'onglet spécifique sur votre Portail famille ou sur le site :

<https://www.chartres-metropole.fr/vos-services/la-restauration-collective>

INSCRIPTION :

La cantine est destinée aux enfants fréquentant les écoles élémentaire et maternelle de St-Prest.

L'inscription fonctionne par année scolaire et se fait directement à partir du Portail Famille.

Ce dernier est accessible via l'onglet dédié sur le site: www.ville-saintprest.fr

TARIFS :

COMMUNE DE ST-PREST	2024-2025
CANTINE - repas enfant (domicilié à St-Prest)	4,60 €/enfant/repas
CANTINE - repas enfant résidant hors St-Prest	5,75 €/enfant/repas
CANTINE - panier repas	2,70 €/enfant/repas
CANTINE - Enfant non inscrit	7,10 €/ enfant/repas

Une annulation tardive ou non signalée ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, sauf en cas de justification par un **certificat médical, fourni dans les 48h.**

L'annulation hors maladie doit être effectuée 3 semaines avant la semaine concernée.

Une réservation de repas supplémentaire doit se faire dans les 4 jours ouvrés.



ETUDES SURVEILLEES ANNEE 2024/2025



CONTACT :

Renseignements et inscription :

Responsable du service périscolaire ☎ **07 86 36 09 86** ou par mail cantine@ville-saintprest.fr

Pour joindre les enseignants sur le site de l'étude ☎ **02 37 22 25 51**

FONCTIONNEMENT :

L'étude surveillée doit permettre aux enfants d'élémentaire de faire leurs devoirs et d'apprendre leurs leçons dans le calme, de façon autonome. **Il appartient aux parents de vérifier le travail effectué.**

Les études sont assurées en priorité par les enseignants du groupe scolaire, les remplaçants inclus, ou par des personnes qualifiées sur la base du volontariat.

Les études reprennent à partir du lundi 2 septembre 2024.

Elles ont lieu à l'école Jacques Yves Cousteau : tous les lundis, mardis, jeudis et les vendredis de 16h30 à 18h00.

INSCRIPTION :

Les études sont destinées en priorité aux élèves du CE1 au CM2.

L'inscription fonctionne par année scolaire et se fait directement à partir du Portail Famille via l'onglet dédié sur le site internet de la mairie www.ville-saintprest.fr

TARIFS :

En cas d'impossibilité majeure d'assurer l'étude, les enfants seront dirigés vers la garderie.

Il est donc indispensable de constituer un dossier d'inscription auprès des PEP 28.

COMMUNE DE ST-PREST	2024-2025
ETUDES (y compris 1h00 d'accueil périscolaire le soir) -1er enfant inscrit -2ème, 3ème... enfant inscrit	2,70 €/enfant/jour 2,20 €/enfant/jour



POUR RÉGLER VOS FACTURES



PayFIP.gouv.fr

La solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques.



PayFIP vous permet de payer vos factures publiques (form imprimés) 24h/24, 7j/7, en toute sécurité. Des réponses à vos questions.

PAYER VOS FACTURES PUBLIQUES

- Les factures de la restauration scolaire et des études surveillées peuvent être réglées sur le Portail Famille avec PayFip, un service de paiement en ligne sécurisé.

SAISIR L'IDENTIFIANT STRUCTURE PUBLIQUE

Veuillez renseigner l'identifiant structure publique

Identifiant structure publique : * ⓘ

*champ obligatoire

Valider

Annuler

SAISIR REFERENCE DETTE

Veuillez renseigner la référence de la dette :

Identifiant structure publique : 028358

Référence : * - - ⓘ

*champ obligatoire

Valider

Annuler

Vous pouvez également régler :

- par prélèvement mensuel pour les redevables ayant souscrit un contrat de mensualisation.
- par chèque bancaire, libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture, sans le coller ni l'agrafer, à envoyer à l'adresse suivante:
Trésorerie de Chartres Métropole 8 Impasse du Quercy - 28110 LUCÉ.
- en numéraire, à la Trésorerie de Chartres Métropole : **8 Impasse du Quercy - 28110 LUCÉ.**
- par mandat ou virement bancaire sur le compte bancaire de la **Trésorerie de Chartres Métropole.**



CONTACT :

Renseignements et inscription auprès du responsable de l'accueil périscolaire :

M. Clément GALLOU ☎ 07.77.43.19.32 ou par mail : perisco.saintprest@pep28.asso.fr

FONCTIONNEMENT :

L'accueil périscolaire est ouvert :

Le matin de 7 h 00 à 8 h20, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

A la fin de l'accueil, l'équipe d'encadrement conduit les enfants dans les classes de l'école maternelle et dans l'espace récréatif pour les plus grands.

Le soir de 16 h 30 à 19 h 00, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Afin que l'accueil périscolaire fonctionne dans les meilleures conditions, **les horaires doivent être respectés** par chacun, en particulier l'horaire de fermeture.

INSCRIPTION :

L'accueil périscolaire est destiné aux enfants fréquentant les écoles élémentaire et maternelle de Saint-Prest. Ce service est assuré par l'association PEP28.

Pour l'inscription, rendez-vous sur :

- le Portail famille de la commune ou le site des PEP 28 pour télécharger le formulaire à compléter
- ou directement sur le Portail Famille des PEP 28 pour une inscription en ligne (demander votre code d'accès auprès de leur secrétariat)

Les dossiers d'inscription papier devront être remis au responsable de l'accueil de St-Prest aux horaires d'ouverture ou au siège des PEP28 : 3, rue Charles Brune 28110 LUCE.

▲ Il est fortement recommandé d'inscrire votre enfant dès la rentrée auprès des PEP28.

En effet, sans dossier d'inscription, l'accueil de votre enfant sera facturé au tarif « Accueil imprévu » (voir ci-après).

TARIFS :

Barème de participation des familles par mois :

Le forfait est calculé à l'année puis divisé par 10 mois ; il est donc dû pour toute l'année scolaire. Aucune modification ne pourra avoir lieu en cours d'année, sauf cas exceptionnel (déménagement, perte d'emploi etc... par écrit et sur justificatif).

Forfait Matin..... **18,00 € par mois** à partir du 2ème enfant : **17,50 € par mois**

Forfait Soir **36,00 € par mois** à partir du 2ème enfant : **35,20 € par mois**

Forfait Matin / Soir **49,00 € par mois** à partir du 2ème enfant : **46,55 € par mois**

Occasionnel Matin **3,00 € par séance**

Occasionnel Soir.....**6,00 € par séance**

Accueil imprévu*15,00 € par séance (* enfant sans inscription préalable)

Paiement : les forfaits sont à régler directement auprès des PEP28 à l'inscription et au début de chaque mois ; les accueils « occasionnels » ou « imprévus » à réception de la facture par :

- Chèque à l'ordre des « PEP 28 » et espèces
- Prélèvement automatique (uniquement pour les forfaits)
- Chèques vacances, CESU
- Carte Bleue (uniquement au siège des PEP 28)

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES TEMPS PÉRISCOLAIRES À SAINT-PREST

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7H00 8H20	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	
8H20 11H30	Classe		Classe	
11H30 12h30 13H30	Déjeuner à la cantine ou à la maison		Déjeuner à la cantine ou à la maison	
13H30 16H30	Classe		Classe	
	Etude surveillée ou accueil périscolaire		Etude surveillée ou accueil périscolaire	
18H00 19h00	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	

L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDIS ET DES VACANCES SCOLAIRES

ANNEE 2024/2025



Direction de l'accueil de loisirs de Saint-Prest : **M. Gaëtan DEFONTAINE** ☎ 06.27.82.37.40
ou par mail : alsh.saintprest@pep28.asso.fr

■ L'accueil de loisirs de Saint-Prest fonctionne les mercredis et durant les vacances de juillet de 7h à 19h dans les locaux des écoles J.Y. Cousteau et La Calypso.

POUR LES INSCRIPTIONS, rendez-vous sur :

- le site des PEP 28 pour télécharger le dossier papier: <https://www.lespep28.org/accueil-de-loisirs/>
- ou directement sur le Portail famille des PEP 28 pour une inscription en ligne (demander votre code d'accès auprès de leur secrétariat).

Le dossier papier est à déposer au plus tôt dans l'une des 12 structures d'accueils, au Pôle administratif de Chartres ou au siège de l'association Les PEP28, 3 rue Charles Brune 28110 LUCE.

L'inscription à ces activités est obligatoire, que l'enfant participe régulièrement à l'année ou occasionnellement. Celle-ci est valable pour une année scolaire et ne sera effective qu'après réception du dossier complet.

Il est fortement recommandé d'inscrire administrativement votre enfant auprès des PEP28.

En effet, sans ouverture de dossier préalable, les effectifs réels ne peuvent être connus et permettre de prévoir des places d'accueil suffisantes.



ACCOMPAGNEMENT AU CAR ANNEE 2024/2025



Renseignements et inscription :

Responsable du service périscolaire ☎ **07 86 36 09 86** ou par mail cantine@ville-saintprest.fr

Accompagnatrice : ☎ **06 31 05 54 90**

FONCTIONNEMENT

Le service « accompagnement au car » est ouvert :

- aux enfants (de l'école élémentaire et de l'école maternelle),
- le matin et le soir les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

INSCRIPTION

L'accompagnement au car est destiné aux enfants fréquentant l'école de Saint-Prest.

L'inscription fonctionne par année scolaire. Le formulaire à compléter est accessible à partir du Portail Famille de Saint-Prest.

HORAIRES :

Rendez-vous sur  de la commune.

PORTAIL
FAMILLE

TARIFS

◆ ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

La demande de carte jeune est à effectuer à partir du mois de mai pour les enfants de l'école élémentaire directement sur la boutique en ligne de Filibus : www.filibus.fr

Tarif 2024 : **10€/enfant/an**

La carte est obligatoire et peut être demandée en cas de contrôle au cours des transports.

◆ ÉCOLE MATERNELLE

Pour les enfants de maternelle, le transport est gratuit.

BONNE RENTRÉE SCOLAIRE
À TOUTES ET À TOUS !